

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.
- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.
- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- **Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- **Clarification de l'organisation de la médecine de prévention** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- **Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- **Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI**, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- **Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- **Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- **Clarification de l'organisation de la médecine de prévention** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- **Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- **Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI**, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- **Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- **Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- **Clarification de l'organisation de la médecine de prévention** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- **Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- **Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI**, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- **Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- **Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- **Clarification de l'organisation de la médecine de prévention** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- **Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- **Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI**, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- **Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- **Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- **Clarification de l'organisation de la médecine de prévention** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- **Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- **Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI**, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- **Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- **Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- **Clarification de l'organisation de la médecine de prévention** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- **Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- **Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI**, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- **Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- **Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- **Clarification de l'organisation de la médecine de prévention** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- **Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- **Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI**, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- **Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.
- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.
- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.
- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.
- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- ***Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI*** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- ***Clarification de l'organisation de la médecine de prévention*** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- ***Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »*** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- ***Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI***, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- ***Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël*** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- **Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- **Clarification de l'organisation de la médecine de prévention** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- **Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- **Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI**, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- **Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE)

Convergences RH dans les directions départementales interministérielles

La gestion des ressources humaines au sein des directions départementales interministérielles (DDI) constitue un élément clé de la réussite de la réforme mise en place le 1^{er} janvier 2010.

En application de la **charte de gestion RH des DDI** diffusée en janvier 2010, à la suite des engagements pris devant vous lors des séminaires du printemps 2010, le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont mis en place des groupes de travail, réunissant les ministères concernés, pour élaborer les premières propositions de convergence (rendre les processus RH des différents ministères compatibles en termes de calendrier, de support, de niveau de déconcentration) ou d'harmonisation (faire émerger des règles communes) de la gestion des ressources humaines. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été concertées avec les organisations syndicales et soumises au CTP des DDI du 17 mars dernier.

L'effort ainsi engagé sous l'égide du SGG, en lien étroit avec la DGAFP, se poursuivra en 2011 avec une feuille de route RH d'ensemble.

1° - Les premières avancées

Les chantiers prioritaires en 2010 ont concerné le dialogue social, le temps de travail et l'action sociale.

- **le dialogue social** : les instances ont été mises en place au niveau départemental et national à la suite des élections d'octobre 2010 ; le CTP des DDI s'est réuni pour la première fois le 3 février 2011 ;
- **le temps de travail et le recours aux astreintes** : les deux projets de textes élaborés par la DGAFP ont été examinés lors du CTP des DDI le 17 mars 2011 et seront publiés prochainement ;
- **l'harmonisation des cycles d'évaluation et de mutation** : un projet d'arrêté et un formulaire unique de compte- rendu d'entretien professionnel et d'évaluation ont été élaborés, le projet de texte sera présenté au CTP des DDI avant l'été, après concertation avec les organisations syndicales ; la première campagne commune d'évaluation aura lieu au cours du premier trimestre 2012 ;
- **une doctrine commune de publication des postes sur la BIEP** (bourse interministérielle de l'emploi public) **et les BRIEP** (bourses régionales de l'emploi public) a été définie et diffusée à l'ensemble des ministères par la DGAFP en février 2011 ;

- **l'action sociale** : les propositions d'harmonisation des prestations d'action sociale en matière de restauration collective et de séjours d'enfants sont en cours d'arbitrage.

2° - Les mesures à venir en 2011

L'arrêté interministériel qui délègue aux DDI les actes de gestion des ressources humaines de proximité (congrés annuels, maternité, paternité, temps partiel, etc.) est en cours de publication au Journal officiel.

PRIMES

- **Convergence indemnitaire** : le panorama des régimes indemnitaires des principaux corps concernés sera réalisé par la DGAFP fin juin. La convergence se réalisera au fur et à mesure du développement de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR). A cet égard, un projet de décret (publication prévue à la fin du premier semestre) prévoit son extension aux corps des filières technique et sociale. Le barème de la PFR des corps de catégorie C de la filière administrative sera publié selon le même calendrier.

- **Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les DDI** : la signature du décret et de la circulaire d'application est en cours (publication en avril) afin qu'un premier exercice puisse se tenir de septembre 2011 à septembre 2012 et que les premiers montants puissent être versés à la fin de l'année 2012.

- **Prime de restructuration** : la préparation des textes permettant de mettre en œuvre ce dispositif, lorsqu'une opération concernant une DDI est éligible, sera conduit au cours des prochains mois entre le SGG, la DGAFP et les ministères concernés.

FACILITATION DES MOBILITES AU SEIN DES DDI

- **Généralisation du schéma de compensation des mobilités, dit du « 1 pour 1 »** : l'objectif est de faciliter les mobilités au sein d'une même DDI et entre DDI situées dans un même département. La circulaire du SGG devrait être publiée fin avril pour une mise en œuvre opérationnelle du dispositif lors des mobilités du printemps.

FORMATION

- **Organisation d'une formation à la prise de poste pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints** : cette formation, construite par le SGG et la DGAFP avec les directions des ressources humaines des ministères concernés, devra notamment permettre les échanges de pratiques professionnelles, elle sera mise en place à l'automne.

- **Coordination des actions de formations transverses des agents en DDI** : en lien étroit avec la DGAFP et les ministères concernés et avec l'appui des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, un chantier de coordination des actions de formations transverses sera engagé dans le courant du premier semestre pour une mise en œuvre opérationnelle début 2012.

ACTION SOCIALE

- **Clarification de l'organisation de la médecine de prévention** : les travaux en cours entre les ministères concernés doivent conduire, à l'instar des travaux menés sur les assistants de service sociaux, à une organisation plus efficiente des différents réseaux ministériels. Ce chantier devra être conduit cette année.

- **Clarification de l'organisation de la compétence « hygiène et sécurité »** des différentes instances de dialogue social interministérielles et ministérielles, au niveau central et au niveau local. Cette clarification devra être conduite avant la fin du premier semestre dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par le décret modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

- **Clarification de la cartographie cible des compétences respectives des nouveaux comités techniques ministériels régionaux et des comités techniques locaux des DDI**, s'agissant des agents des différentes sphères ministérielles, en prenant en compte les conséquences de la réforme des comités techniques prévue par le décret du 15 février 2011. Compte tenu du calendrier de cette réforme, cette clarification devra intervenir à l'automne.

- **Harmonisation des subventions pour l'organisation de l'arbre de Noël** : ce chantier devra être conduit au cours du premier semestre 2011.